

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire du Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences communales et provinciales de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2024.

Le conseil, présenté par [REDACTED]

Et constatant que les conditions de réalisation de la prestation de service de concession cinéraire sont satisfaites à l'égard de l'Etat et de la commune de [REDACTED]

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ (1) : Le conseil communautaire de Limoges Métropole, en application de l'article 1710 du Code de Commerce, autorise la concession cinéraire par [REDACTED] à l'Etat et de la commune de [REDACTED]

ARRÊTÉ (2) : Cette concession cinéraire est faite au maximum pour une durée de 10 ans, renouvelable à l'expiration de la durée initiale.

ARRÊTÉ (3) : La concession cinéraire est faite au maximum pour une durée de 10 ans, renouvelable à l'expiration de la durée initiale.

ARRÊTÉ (4) : Le conseil communautaire de Limoges Métropole, en application de l'article 1710 du Code de Commerce, autorise la concession cinéraire par [REDACTED] à l'Etat et de la commune de [REDACTED]

ARRÊTÉ (5) : Le conseil communautaire de Limoges Métropole, en application de l'article 1710 du Code de Commerce, autorise la concession cinéraire par [REDACTED] à l'Etat et de la commune de [REDACTED]

ARRÊTÉ (6) : Le conseil communautaire de Limoges Métropole, en application de l'article 1710 du Code de Commerce, autorise la concession cinéraire par [REDACTED] à l'Etat et de la commune de [REDACTED]

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 94_3

1 DOCUMENT - Publié le 29 Novembre 2024

 **DEC_FUNER_94_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 437,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**